

Tarif de la Carte SCOL'R (circuits spéciaux scolaires)

Essonne - Année scolaire 2019-2020

SCOLARITE	ELIGIBILITE	Elèves domiciliés en ESSONNE	Elèves domiciliés HORS ESSONNE mais résidant en l'Ile-de-France	Elèves résidant hors Ile-de-France
PRIMAIRES (Maternelles - Elémentaires)	SI ELIGIBLE	128,00 €	308,50 €	882,30 €
	NON ELIGIBLE		882,30 €	882,30 €
COLLEGIENS	SI ELIGIBLE	128,00 €	308,50 €	882,30 €
	NON ELIGIBLE		882,30 €	882,30 €
LYCEENS <21 ANS	SI ELIGIBLE	308,50 €	308,50 €	882,30 €
	NON ELIGIBLE	882,30 €	882,30 €	882,30 €

Pour les élèves boursiers essonniens collégiens : 25 €*

* Remboursement par Ile-de-France Mobilités sur présentation d'un justificatif

DUPLICATA 20 €

(délivré par Ile-de-France Mobilités uniquement)

L'Eligibilité est liée aux critères définis au Règlement Régional d'Ile de France Mobilités

Le tarif applicable uniquement aux Essonniens est décidé chaque année par le Conseil Départemental de l'Essonne

